RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2021/977 DE LA COMMISSION

du 7 juin 2021

modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/1844 en vue d'apporter des modifications administratives à l'autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «BPF_Iodine_VET»

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ([1]), et notamment son article 44, paragraphe 5, premier alinéa, et son article 50, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

(1) Le 22 octobre 2019, le règlement d'exécution (UE) 2019/1844 de la Commission ([2]) a accordé une autorisation de l'Union, sous le numéro EU-0020540-0000, à la société Applied Biocide GmbH pour la mise à disposition sur le marché et l'utilisation de la famille de produits biocides dénommée «BPF_Iodine_VET».

(2) Le 10 avril 2020, conformément à l'article 11, paragraphe 1, du règlement d'exécution (UE) nº 354/2013 de la Commission ([3]), Applied Biocide GmbH a soumis une notification à l'Agence européenne des produits chimiques (ci-après l'«Agence») en ce qui concerne des modifications administratives de l'autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «BPF_Iodine_VET», telles que visées au titre 1, sections 1 et 2, de l'annexe dudit règlement.

(3) Applied Biocide GmbH a proposé de modifier les noms des fabricants des produits biocides au premier niveau d'information, informations administratives, de modifier les noms d'un produit au troisième niveau d'information dans les méta-RCP 2 et d'un produit dans les méta-RCP 6, ainsi que d'ajouter des noms commerciaux pour les produits particuliers dans les méta-RCP 2 et 5, dans le résumé des caractéristiques du produit pour la famille de produits biocides «BPF_IodineVET» figurant à l'annexe du règlement d'exécution (UE) 2019/1844. La notification a été enregistrée dans le registre des produits biocides sous le numéro BC-VD058524-35.

(4) Le 9 juin 2020, l'Agence a soumis à la Commission un avis ([4]) sur les modifications proposées, conformément à l'article 11, paragraphe 3, du règlement d'exécution (UE) nº 354/2013. Elle conclut dans cet avis que les modifications de l'autorisation existante demandées par le titulaire de l'autorisation relèvent de l'article 50, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) nº 528/2012 et qu'après la mise en œuvre des modifications, les conditions de l'article 19 dudit règlement sont toujours remplies. À la même date, l'Agence a transmis à la Commission le résumé révisé des caractéristiques du produit biocide dans toutes les langues officielles de l'Union, conformément à l'article 11, paragraphe 6, du règlement d'exécution (UE) nº 354/2013.

(5) La Commission souscrit à l'avis de l'Agence et estime dès lors qu'il convient de modifier l'autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «BPF_Iodine_VET».

(6) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent des produits biocides,

([1]) JO L 167 du 27.6.2012, p. 1.

([2]) Règlement d'exécution (UE) 2019/1844 de la Commission du 22 octobre 2019 accordant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «BPF_Iodine_VET» (JO L 283 du 5.11.2019, p. 1).

([3]) Règlement d'exécution (UE) nº 354/2013 de la Commission du 18 avril 2013 relatif aux modifications de produits biocides autorisés conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil (JO L 109 du 19.4.2013, p. 4).

([4]) Avis de l'ECHA du 9 juin 2020 sur la modification administrative de l'autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «BPF_Iodine_VET», en anglais uniquement:https://echa.europa.eu/documents/10162/22836226/opinion_for_ua-admin_changes_bc-vd058524-35_en.pdf/b95474e7-89d4-a601-8d02-b42d95cecde5

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe du règlement d'exécution (UE) 2019/1844 est remplacée par l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 7 juin 2021.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE

Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

BPF_Iodine_VET

Type de produits 3 - Hygiène vétérinaire (Désinfectants)

Numéro de l'autorisation: EU-0020540-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: EU-0020540-0000

PARTIE I

PREMIER NIVEAU D'INFORMATION

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom

Nom	BPF_Iodine_VET

1.2. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire

1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Applied Biocide GmbH
	Adresse	Siemensstraße 42, 59199 Bönen, Allemagne
Numéro de l'autorisation	EU-0020540-0000	
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides	EU-0020540-0000	
Date de l'autorisation	25 November 2019	
Date d'expiration de l'autorisation	31 October 2029	

1.4. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	THESEO Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kolpingstrasse 4, 49835 Wietmarschen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Kolpingstrasse 4, 49835 Wietmarschen Allemagne

Nom du fabricant	FINK TEC GmbH
Adresse du fabricant	Oberster Kamp 23, 59069 Hamm Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Oberster Kamp 23, 59069 Hamm Allemagne

Nom du fabricant	I.R.C.A. SERVICE S.p.A.
Adresse du fabricant	S.S. Cremasca 591 no. 10, 24040 Fornovo S. Giovanni (BG) Italie
Emplacement des sites de fabrication	S.S. Cremasca 591 no. 10, 24040 Fornovo S. Giovanni (BG) Italie

Nom du fabricant	Laboratorios Maymó S.A.
Adresse du fabricant	Via Augusta, 302, 08017 Barcelona Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Via Augusta, 302, 08017 Barcelona Espagne

1.5. **Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)**

Substance active	Iode
Nom du fabricant	Cosayach S.A. Compania de Salitre y Yodo
Adresse du fabricant	Amunátegui 178, 7th Floor, 8320000 Santiago Chili
Emplacement des sites de fabrication	S.C.M. Cosayach Cala Cala, 1180000 Pozo Almonte Chile Chili

Substance active	Iode
Nom du fabricant	ACF Minera S.A.
Adresse du fabricant	San Martin 499, 1100000 Iquique Chili
Emplacement des sites de fabrication	Lagunas mine, 1180000 Pozo Almonte Chili

Substance active	Iode
Nom du fabricant	Sociedad Quimica y Minera SA
Adresse du fabricant	Los Militares 4290, 7550000 Las Condes Chili
Emplacement des sites de fabrication	Nueva Victoria, 1180000 Pozo Almonte Chili Pedro de Valdivia, 1240000 Antofagasta Chili

2. **COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,1	3,0
Phosphoric Acid	Trihydroxi-dooxidopho-sphorus phosphoric acid	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	0,0	10,0

Poly (oxy-1,2-ethanediyl). alpha.-tridecyl-. omega.-hydroxy-, branched	Poly (oxy-1,2-ethanediyl).alpha.-tridecyl-. omega.-hydroxy-, branched	Substance non active	69011-36-5	500-241-6	0,0	31,8
Isotridecanol, ethoxylated 90 %, C 9-11 Alcohol Ethoxylate	Isotridecanol, ethoxylated 90 %, C 9-11 Alcohol Ethoxylate	Substance non active	68439-46-3	614-482-0	0,0	31,8

2.2. **Type(s) de formulation**

Formulation(s)	meta RCP 1-5: AL: Autre liquide meta RCP 6-8: SL - Concenté soluble

PARTIE II

DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION - MÉTA-RCP

MÉTA-RCP 1

1. **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1**

1.1. **Identificateur de méta-RCP 1**

Identificateur	Meta RCP 1

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-1

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire

2. **COMPOSITION DES MÉTA-RCP 1**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,15	0,15

Phosphoric Acid	Trihydroxi-dooxidopho-sphorus phosphoric acid	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	0,0	0,0
Poly (oxy-1,2-ethanediyl). alpha.-tridecyl-. omega.-hydroxy-, branched	Poly (oxy-1,2-etha-nediyl).alpha.-tridecyl-. omega.-hydroxy-, branched	Substance non active	69011-36-5	500-241-6	0,0	0,0
Isotridecanol, ethoxylated 90 %, C 9-11 Alcohol Ethoxylate	Isotridecanol, ethoxylated 90 %, C 9-11 Alcohol Ethoxylate	Substance non active	68439-46-3	614-482-0	0,0	0,0

2.2. **Type(s) de formulation des méta -RCP 1**

Formulation(s)	AL - Autre liquide

3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1**

Mention de danger	Peut être corrosif pour les métaux.
Conseils de prudence	Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP 1**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1. Utiliser # 1 – Hygiène vétérinaire - élevage - désinfectant à trayons - professionnel - intérieur – pulvérisation (après la traite)

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Bactérie Levures
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Système Ouvert: traitement par pulvérisation
	Pulvérisation: désinfection manuelle et automatique, non médicale des trayons avec un pulvérisateur prêt à l'emploi (sur les vaches, après la traite)

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	De 10 à 15 mL par vache - 0
	Fréquence d'application: Pendant la période de lactation: • à la main: 2 applications par jour (après la traite) • automatique: 3 applications par jour (après la traite) Pendant la période sèche: 1 application par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille en PE-HD: 1 litre, le bouchon est en PP Jerrycan en PE-HD: de 5 à 60 litres Tonneau en PE-HD: 200 litres IBC: PE-HD: de 600 à 1000 litres

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

- - -

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- - -

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

- - -

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

- - -

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

- - -

5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL** [1]**DES MÉTA-RCP 1**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter leurs instructions.

Le produit doit atteindre une température supérieure à 20 °C avant l'utilisation.

Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour remplir le produit dans l'équipement d'application.

Pulvériser la solution sur toute la surface de chaque trayons immédiatement après la traite. Laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Ne pas nettoyer les trayons immédiatement après la désinfection.

Maintenir les vaches debout jusqu'à ce que le produit ait séché (5 minutes au moins).

Le produit peut être appliqué à la main ou à l'aide d'un pulvérisateur de trayons automatique.

Avant la prochaine traite, les trayons doivent avoir été nettoyés de préférence avec un linge humide propre pour chaque vache.

La fréquence d'application ne doit pas dépasser les deux applications à la main ou trois applications au pulvérisateur automatique par vache et par jour (après la traite).

[1] Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées dans les limites des méta-RCP 1.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Tenir hors de portée des enfants.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques, une combinaison de protection et des bottes lors de la manipulation du produit et de la phase d'application (matériau à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit)

Si une désinfection avant et après la traite est nécessaire, utiliser de préférence un autre produit biocide qui ne contient pas d'iode pour la désinfection avant la traite.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas d'inhalation: respirer de l'air frais; consulter un médecin en cas de troubles de la santé.

En cas de contact avec la peau: Laver soigneusement la peau.

En cas de contact avec les yeux: Rincer l'œil ouvert, retirer les lentilles de contact, poursuivre le rinçage pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Puis consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Se rincer la bouche et boire un peu d'eau. Ne pas se faire vomir; contacter immédiatement une assistance médicale.

En cas de recours à une assistance médicale, conserver l'emballage ou l'étiquette à portée de main et appeler le centre antipoison le plus proche [ajouter ici le numéro local].

Précautions écologiques:

Informez les autorités compétentes si le produit a causé une pollution dans l'environnement (canalisations, cours d'eau, sol ou air). Pour éviter le dysfonctionnement d'une usine de traitement des eaux usées individuelle, les résidus possibles contenant du produit doivent être évacués dans les dépôts de compost (pour être répartis sur les terres agricoles ou pour fermentation dans des installations de biogaz) ou dans les canalisations municipales si la législation le permet.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Après le traitement, éliminer le produit inutilisé et l'emballage conformément aux réglementations locales. Le produit usagé peut être évacué dans les canalisations municipales ou les dépôts de compost en fonction des exigences locales. Éviter de les déverser dans une usine de traitement des eaux usées individuelle.

Catalogue européen des Déchets: 200130-détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conserver le produit à température ambiante à l'abri de la lumière directe du soleil dans un récipient opaque. À protéger du gel. Garder le récipient bien fermé.

Durée de conservation: 12 mois dans du PE-HD

6. **AUTRES INFORMATIONS**

7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 1**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	FINK - Io Spray 15 FINK - Euter-DIP PVP-S FINK Pattedyp PVP IOSpray 15 PVP				
Numéro de l'autorisation	EU-0020540-0001 1-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,15

MÉTA-RCP 2

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2

1.1. Identificateur de méta-RCP 2

Identificateur	Meta RCP 2

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-2

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire

2. COMPOSITION DES MÉTA-RCP 2

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,3	0,5
Phosphoric Acid	Trihydroxi-dooxidopho-sphorus phosphoric acid	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	0,0	0,0
Poly (oxy-1,2-ethanediyl). alpha.-tridecyl-. omega.-hydroxy-, branched	Poly (oxy-1,2-etha-nediyl).alpha.-tridecyl-. omega.-hydroxy-, branched	Substance non active	69011-36-5	500-241-6	0,0	0,0
Isotridecanol, ethoxylated 90 %, C 9-11 Alcohol Ethoxylate	Isotridecanol, ethoxylated 90 %, C 9-11 Alcohol Ethoxylate	Substance non active	68439-46-3	614-482-0	0,0	0,0

2.2. Type(s) de formulation des méta -RCP 2

Formulation(s)	AL - Autre liquide

3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2**

Mention de danger	Peut être corrosif pour les métaux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Éviter le rejet dans l'environnement. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Éliminer le contenu dans conteneur aux réglementations locales/nationales

4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP 2**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 2. Utiliser # 1 – Hygiène vétérinaire - élevage - désinfectant à trayons - professionnel - intérieur – pulvérisation (après la traite)

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Bactérie Levures
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Système Ouvert: traitement par pulvérisation Pulvérisation: désinfection manuelle et automatique, non médicale des trayons avec un pulvérisateur prêt à l'emploi (sur les vaches, après la traite)
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	De 10 à 15 mL par vache - 0 Fréquence d'application: Pendant la période de lactation: • à la main: 2 applications par jour (après la traite) • automatique: 3 applications par jour (après la traite) Pendant la période sèche: 1 application par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille en PE-HD: 1 litre, le bouchon est en PP Jerrycan en PE-HD: de 5 à 60 litres Tonneau en PE-HD: 200 litres IBC: PE-HD: de 600 à 1000 litres

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

–

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

–

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

–

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

–

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

–

5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL [2]DES MÉTA-RCP 2

5.1. Consignes d'utilisation

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter leurs instructions.

Le produit doit atteindre une température supérieure à 20 °C avant l'utilisation.

Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour remplir le produit dans l'équipement d'application.

Pulvériser la solution sur toute la surface de chaque trayons immédiatement après la traite. Laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Ne pas nettoyer les trayons immédiatement après la désinfection.

Maintenir les vaches debout jusqu'à ce que le produit ait séché (5 minutes au moins).

Le produit peut être appliqué à la main ou à l'aide d'un pulvérisateur de trayons automatique.

Avant la prochaine traite, les trayons doivent avoir été nettoyés de préférence avec un linge humide propre pour chaque vache.

La fréquence d'application ne doit pas dépasser les deux applications à la main ou trois applications au pulvérisateur automatique par vache et par jour (après la traite).

5.2. Mesures de gestion des risques

Tenir hors de portée des enfants.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques, une combinaison de protection et des bottes lors de la manipulation du produit et de la phase d'application (matériau à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit)

Si une désinfection avant et après la traite est nécessaire, utiliser de préférence un autre produit biocide qui ne contient pas d'iode pour la désinfection avant la traite.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas d'inhalation: respirer de l'air frais; consulter un médecin en cas de troubles de la santé.

En cas de contact avec la peau: Laver soigneusement la peau.

En cas de contact avec les yeux: Rincer l'œil ouvert, retirer les lentilles de contact, poursuivre le rinçage pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Puis consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Se rincer la bouche et boire un peu d'eau. Ne pas se faire vomir; contacter immédiatement une assistance médicale.

En cas de recours à une assistance médicale, conserver l'emballage ou l'étiquette à portée de main et appeler le centre antipoison le plus proche [ajouter ici le numéro local].

Précautions écologiques:

Informez les autorités compétentes si le produit a causé une pollution dans l'environnement (canalisations, cours d'eau, sol ou air). Pour éviter le dysfonctionnement d'une usine de traitement des eaux usées individuelle, les résidus possibles contenant du produit doivent être évacués dans les dépôts de compost (pour être répartis sur les terres agricoles ou pour fermentation dans des installations de biogaz) ou dans les canalisations municipales si la législation le permet.

[2] Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées dans les limites des méta-RCP 2.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Après le traitement, éliminer le produit inutilisé et l'emballage conformément aux réglementations locales. Le produit usagé peut être évacué dans les canalisations municipales ou les dépôts de compost en fonction des exigences locales. Éviter de les déverser dans une usine de traitement des eaux usées individuelle.

Catalogue européen des Déchets: 200130-détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conserver le produit à température ambiante à l'abri de la lumière directe du soleil dans un récipient opaque. À protéger du gel. Garder le récipient bien fermé.

Durée de conservation: 12 mois dans du PE-HD

6. **AUTRES INFORMATIONS**

7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 2**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	FINK – Io Spray 30 ST-Io Spray DESINTEC MH Iodine S DESINTEC MH Raidip plus Iodine Spray 3000 Iodine Spray Io Spray 30 Iodine Spray 30				
Numéro de l'autorisation	EU-0020540-0002 1-2				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,3

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	Fink - Io Spray 50 DESINTEC MH Raidip 5000 Iodine Spray 5000				
Numéro de l'autorisation	EU-0020540-0003 1-2				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,5

MÉTA-RCP 3

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES MÉTA-RCP 3

1.1. Identificateur de méta-RCP 3

Identificateur	Meta RCP 3

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-3

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire

2. COMPOSITION DES MÉTA-RCP 3

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,5	0,5
Phosphoric Acid	Trihydroxi-dooxidopho-sphorus phosphoric acid	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	0,0	0,0
Poly (oxy-1,2-ethanediyl). alpha.-tridecyl-. omega.-hydroxy-, branched	Poly (oxy-1,2-etha-nediyl).alpha.-tridecyl-. omega.-hydroxy-, branched	Substance non active	69011-36-5	500-241-6	0,0	0,0
Isotridecanol, ethoxylated 90 %, C 9-11 Alcohol Ethoxylate	Isotridecanol, ethoxylated 90 %, C 9-11 Alcohol Ethoxylate	Substance non active	68439-46-3	614-482-0	0,0	0,0

2.2. Type(s) de formulation des méta -RCP 3

Formulation(s)	AL - Autre liquide

3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 3

Mention de danger	Peut être corrosif pour les métaux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Éviter le rejet dans l'environnement. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Éliminer le contenu dans conteneur aux réglementations locales/ nationales

4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP 3

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 3. Utiliser # 1 – Hygiène vétérinaire - élevage - désinfectant à trayons - professionnel - intérieur – pulvérisation (après la traite)

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Bactérie Levures
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Système Ouvert: traitement par pulvérisation Pulvérisation: désinfection manuelle et automatique, non médicale des trayons avec un pulvérisateur prêt à l'emploi (sur les vaches, après la traite)
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	De 10 à 15 mL par vache - 0 Fréquence d'application: Pendant la période de lactation: • à la main: 2 applications par jour (après la traite) • automatique: 3 applications par jour (après la traite) Pendant la période sèche: 1 application par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille en PE-HD: 1 litre, le bouchon est en PP Jerrycan en PE-HD: de 5 à 60 litres Tonneau en PE-HD: 200 litres IBC: PE-HD: de 600 à 1000 litres

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

–

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

—

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

–

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

—

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

—

5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL ([3])DES MÉTA-RCP 3

5.1. Consignes d'utilisation

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter leurs instructions.

Le produit doit atteindre une température supérieure à 20 °C avant l'utilisation.

Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour remplir le produit dans l'équipement d'application.

Pulvériser la solution sur toute la surface de chaque trayons immédiatement après la traite. Laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Ne pas nettoyer les trayons immédiatement après la désinfection.

Maintenir les vaches debout jusqu'à ce que le produit ait séché (5 minutes au moins).

Le produit peut être appliqué à la main ou à l'aide d'un pulvérisateur de trayons automatique.

Avant la prochaine traite, les trayons doivent avoir été nettoyés de préférence avec un linge humide propre pour chaque vache.

La fréquence d'application ne doit pas dépasser les deux applications à la main ou trois applications au pulvérisateur automatique par vache et par jour (après la traite).

5.2. Mesures de gestion des risques

Tenir hors de portée des enfants.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques, une combinaison de protection et des bottes lors de la manipulation du produit et de la phase d'application (matériau à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit)

Si une désinfection avant et après la traite est nécessaire, utiliser de préférence un autre produit biocide qui ne contient pas d'iode pour la désinfection avant la traite.

.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas d'inhalation: respirer de l'air frais; consulter un médecin en cas de troubles de la santé.

En cas de contact avec la peau: Laver soigneusement la peau.

En cas de contact avec les yeux: Rincer l'œil ouvert, retirer les lentilles de contact, poursuivre le rinçage pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Puis consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Se rincer la bouche et boire un peu d'eau. Ne pas se faire vomir; contacter immédiatement une assistance médicale.

En cas de recours à une assistance médicale, conserver l'emballage ou l'étiquette à portée de main et appeler le centre antipoison le plus proche [ajouter ici le numéro local].

([3]) Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées dans les limites des méta-RCP 3.

Précautions écologiques:

Informez les autorités compétentes si le produit a causé une pollution dans l'environnement (canalisations, cours d'eau, sol ou air). Pour éviter le dysfonctionnement d'une usine de traitement des eaux usées individuelle, les résidus possibles contenant du produit doivent être évacués dans les dépôts de compost (pour être répartis sur les terres agricoles ou pour fermentation dans des installations de biogaz) ou dans les canalisations municipales si la législation le permet.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Après le traitement, éliminer le produit inutilisé et l'emballage conformément aux réglementations locales. Le produit usagé peut être évacué dans les canalisations municipales ou les dépôts de compost en fonction des exigences locales. Éviter de les déverser dans une usine de traitement des eaux usées individuelle.

Catalogue européen des Déchets: 200130-détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conserver le produit à température ambiante à l'abri de la lumière directe du soleil dans un récipient opaque. À protéger du gel. Garder le récipient bien fermé.

Durée de conservation: 12 mois dans du PE-HD

6. **AUTRES INFORMATIONS**

7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 3**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	Fink - Io Spray 50 (Jodophor) Fink - Io Spray 50 (Iodophor)				
Numéro de l'autorisation	EU-0020540-0004 1-3				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,5

MÉTA-RCP 4

1. **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES MÉTA-RCP 4**

1.1. **Identificateur de méta-RCP 4**

Identificateur	Meta RCP 4

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-4

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire

2. **COMPOSITION DES MÉTA-RCP 4**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 4**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,1	0,15
Phosphoric Acid	Trihydroxi-dooxidopho-sphorus phosphoric acid	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	0,0	0,0
Poly (oxy-1,2-ethanediyl). alpha.-tridecyl-. omega.-hydroxy-, branched	Poly (oxy-1,2-etha-nediyl).alpha.-tridecyl-. omega.-hydroxy-, branched	Substance non active	69011-36-5	500-241-6	0,0	0,0
Isotridecanol, ethoxylated 90 %, C 9-11 Alcohol Ethoxylate	Isotridecanol, ethoxylated 90 %, C 9-11 Alcohol Ethoxylate	Substance non active	68439-46-3	614-482-0	0,0	0,0

2.2. **Type(s) de formulation des méta -RCP 4**

Formulation(s)	AL - Autre liquide

3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 4**

Mention de danger	Peut être corrosif pour les métaux.
Conseils de prudence	Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP 4

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 4. Utiliser # 1 – Hygiène vétérinaire - élevage - désinfectant à trayons - professionnel – intérieur - trempage (après la traite)

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Bactérie Levures
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Système ouvert: Traitement par trempage Trempage des trayons: Désinfection manuelle, non médicale des trayons avec un liquide prêt à l'emploi (sur les vaches, après la traite)
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	De 5 à 10 mL par vache - 0 Fréquence d'application: Pendant la période de lactation: • 2 applications par jour (après la traite) Pendant la période sèche: 1 application par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille en PE-HD: 1 litre Jerrycan en PE-HD: de 5 à 60 litres Tonneau en PE-HD: 200 litres IBC en PE-HD: de 600 à 1000 litres

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

—

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

—

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

—

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

—

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

—

5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL [4] DES MÉTA-RCP 4

5.1. Consignes d'utilisation

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter leurs instructions.

Le produit doit atteindre une température supérieure à 20 °C avant l'utilisation.

[4] Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées dans les limites des méta-RCP 4.

Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour remplir le produit dans l'équipement d'application.

Remplir un gobelet-trempeur aux 2/3 de produit. Tremper chaque trayons à la main dans la solution immédiatement après la traite de chaque vache. S'assurer que les deux tiers du trayon au moins, de préférence le trayon entier, entre en contact avec la solution.

Ne pas nettoyer les trayons immédiatement après la désinfection. Laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Garder les vaches dans une position debout jusqu'à ce que le produit ait séché (5 minutes au moins).

Remplir à nouveau le gobelet si nécessaire.

Les gobelets-trempeurs doivent être vidés après la traite et lavés avant d'être réutilisés. Avant la prochaine traite, les trayons doivent avoir été nettoyés de préférence avec une nouvelle lingette humide pour chaque vache.

La fréquence d'application ne doit pas dépasser deux fois par vache et par jour (après la traite).

5.2. **Mesures de gestion des risques**

À tenir hors de portée des enfants.

Si une désinfection avant et après la traite est nécessaire, considérer utiliser un autre produit biocide qui ne contient pas d'iode pour la désinfection avant la traite.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

En cas d'inhalation: respirer de l'air frais; consulter un médecin en cas de troubles de la santé.

En cas de contact avec la peau: Laver soigneusement la peau.

En cas de contact avec les yeux: Rincer l'œil ouvert, retirer les lentilles de contact, poursuivre le rinçage pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Puis consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Se rincer la bouche et boire un peu d'eau. Ne pas se faire vomir; contacter immédiatement une assistance médicale.

En cas de recours à une assistance médicale, conserver l'emballage ou l'étiquette à portée de main et appeler le centre antipoison le plus proche [ajouter ici le numéro local].

Précautions écologiques:

Informez les autorités compétentes si le produit a causé une pollution dans l'environnement (canalisations, cours d'eau, sol ou air). Pour éviter le dysfonctionnement d'une usine de traitement des eaux usées individuelle, les résidus possibles contenant du produit doivent être évacués dans les dépôts de compost (pour être répartis sur les terres agricoles ou pour fermentation dans des installations de biogaz) ou dans les canalisations municipales si la législation le permet.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Après le traitement, éliminer le produit inutilisé et l'emballage conformément aux réglementations locales. Le produit usagé peut être évacué dans les canalisations municipales ou les dépôts de compost en fonction des exigences locales. Éviter de les déverser dans une usine de traitement des eaux usées individuelle.

Catalogue européen des Déchets: 200130-détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conserver le produit à température ambiante à l'abri de la lumière directe du soleil dans un récipient opaque. À protéger du gel. Garder le récipient bien fermé.

Durée de conservation: 12 mois dans du PE-HD

6. **AUTRES INFORMATIONS**

7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 4**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	FINK - Io Dip 10 IODip 10 PVP				
Numéro de l'autorisation	EU-0020540-0005 1-4				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,1

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	FINK - Io Dip Protect DESINTEC MH Iodine Barrier TvP - Barrier Dip				
Numéro de l'autorisation	EU-0020540-0006 1-4				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,15

MÉTA-RCP 5

1. **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES MÉTA-RCP 5**

1.1. **Identificateur de méta-RCP 5**

Identificateur	MetaRCP 5

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-5

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire

2. COMPOSITION DES MÉTA-RCP 5

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,3	0,45
Phosphoric Acid	Trihydroxi-dooxidopho-sphorus phosphoric acid	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	0,35	0,4
Poly (oxy-1,2-ethanediyl). alpha.-tridecyl-. omega.-hydroxy-, branched	Poly (oxy-1,2-etha-nediyl).alpha.-tridecyl-. omega.-hydroxy-, branched	Substance non active	69011-36-5	500-241-6	0,0	0,0
Isotridecanol, ethoxylated 90 %, C 9-11 Alcohol Ethoxylate	Isotridecanol, ethoxylated 90 %, C 9-11 Alcohol Ethoxylate	Substance non active	68439-46-3	614-482-0	0,0	0,0

2.2. Type(s) de formulation des méta -RCP 5

Formulation(s)	AL - Autre liquide

3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 5

Mention de danger	Peut être corrosif pour les métaux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Éviter le rejet dans l'environnement. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Éliminer le contenu dans conteneur aux réglementations locales/ nationales

4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP 5

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 5. Utiliser # 1 – Hygiène vétérinaire - élevage - désinfectant à trayons - professionnel – intérieur - trempage (après la traite)

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Bactérie Levures
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Système ouvert: Traitement par trempage Trempage des trayons: Désinfection manuelle, non médicale des trayons avec un liquide prêt à l'emploi (sur les vaches, après la traite)
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	De 5 à 10 mL par vache - 0 Fréquence d'application: Pendant la période de lactation: • 2 applications par jour (après la traite) Pendant la période sèche: 1 application par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille en PE-HD: 1 litre Jerrycan en PE-HD: de 5 à 60 litres Tonneau en PE-HD: 200 litres IBC en PE-HD: de 600 à 1000 litres

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

—

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

—

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

—

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

—

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

—

5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL** ([5])**DES MÉTA-RCP 5**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter leurs instructions.

Le produit doit atteindre une température supérieure à 20 °C avant l'utilisation.

Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour remplir le produit dans l'équipement d'application.

Remplir un gobelet-trempeur aux 2/3 de produit. Tremper chaque trayons à la main dans la solution immédiatement après la traite de chaque vache. S'assurer que les deux tiers du trayon au moins, de préférence le trayon entier, entre en contact avec la solution.

Ne pas nettoyer les trayons immédiatement après la désinfection. Laisser le produit jusqu'à la traite suivante.

Garder les vaches dans une position debout jusqu'à ce que le produit ait séché (5 minutes au moins).

([5]) Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées dans les limites des méta-RCP 5.

Remplir à nouveau le gobelet si nécessaire.

Les gobelets-trempeurs doivent être vidés après la traite et lavés avant d'être réutilisés. Avant la prochaine traite, les trayons doivent avoir été nettoyés de préférence avec une nouvelle lingette humide pour chaque vache.

La fréquence d'application ne doit pas dépasser deux fois par vache et par jour (après la traite).

5.2. **Mesures de gestion des risques**

À tenir hors de portée des enfants.

Si une désinfection avant et après la traite est nécessaire, considérer utiliser un autre produit biocide qui ne contient pas d'iode pour la désinfection avant la traite.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

En cas d'inhalation: respirer de l'air frais; consulter un médecin en cas de troubles de la santé.

En cas de contact avec la peau: Laver soigneusement la peau.

En cas de contact avec les yeux: Rincer l'œil ouvert, retirer les lentilles de contact, poursuivre le rinçage pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Puis consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Se rincer la bouche et boire un peu d'eau. Ne pas se faire vomir; contacter immédiatement une assistance médicale.

En cas de recours à une assistance médicale, conserver l'emballage ou l'étiquette à portée de main et appeler le centre antipoison le plus proche [ajouter ici le numéro local].

Précautions écologiques:

Informez les autorités compétentes si le produit a causé une pollution dans l'environnement (canalisations, cours d'eau, sol ou air). Pour éviter le dysfonctionnement d'une usine de traitement des eaux usées individuelle, les résidus possibles contenant du produit doivent être évacués dans les dépôts de compost (pour être répartis sur les terres agricoles ou pour fermentation dans des installations de biogaz) ou dans les canalisations municipales si la législation le permet.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Après le traitement, éliminer le produit inutilisé et l'emballage conformément aux réglementations locales. Le produit usagé peut être évacué dans les canalisations municipales ou les dépôts de compost en fonction des exigences locales. Éviter de les déverser dans une usine de traitement des eaux usées individuelle.

Catalogue européen des Déchets: 200130-détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conserver le produit à température ambiante à l'abri de la lumière directe du soleil dans un récipient opaque. À protéger du gel. Garder le récipient bien fermé.

Durée de conservation: 12 mois dans du PE-HD

6. **AUTRES INFORMATIONS**

7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 5**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	Jodofilm 75/5 4500 ppm IOFILMO SUPER SUPERIO 4.5 PROTEGO 4500 TIGER 50 ASSOLUTO 5 REDFOX S SUPER MANGUST AUGUSTO P5 IO-DIN 45				
Numéro de l'autorisation	EU-0020540-0007 1-5				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,45
Phosphoric Acid	Trihydroxidooxidophosphorus phosphoric acid	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	0,4

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	Jodofilm 75/5 3000 ppm JODOFILM 75/3 IOFILMO SUPERIO 3.0 PROTEGO 3000 TIGER 30 ASSOLUTO 3 REDFOX E MANGUST AUGUSTO P3 IO-DIN 30				
Numéro de l'autorisation	EU-0020540-0008 1-5				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,3
Phosphoric Acid	Trihydroxidooxidophosphorus phosphoric acid	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	0,35

MÉTA-RCP 6

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES MÉTA-RCP 6

1.1. Identificateur de méta-RCP 6

Identificateur	Meta RCP 6

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-6

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire

2. COMPOSITION DES MÉTA-RCP 6

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 6

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	1,75	2,4
Phosphoric Acid	Trihydroxi-dooxidopho-sphorus phosphoric acid	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	3,0	10,0
Poly (oxy-1,2-ethanediyl). alpha.-tridecyl-. omega.-hydroxy-, branched	Poly (oxy-1,2-etha-nediyl).alpha.-tridecyl-. omega.-hydroxy-, branched	Substance non active	69011-36-5	500-241-6	0,0	25,6
Isotridecanol, ethoxylated 90 %, C 9-11 Alcohol Ethoxylate	Isotridecanol, ethoxylated 90 %, C 9-11 Alcohol Ethoxylate	Substance non active	68439-46-3	614-482-0	0,0	31,8

2.2. Type(s) de formulation des méta -RCP 6

Formulation(s)	AL: Autre liquide

3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 6**

Mention de danger	Peut être corrosif pour les métaux. Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Provoque des lésions oculaires graves. Risque présumé d'effets graves pour les organes (Glande thyroïde) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les aérosols. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.Rincer la peau à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Garder sous clef. Tenir hors de portée des enfants.

4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP 6**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 6. Utiliser # 1 – Hygiène vétérinaire - élevage - désinfectant pour surfaces dures – professionnel - intérieur - pulvérisation

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Bactérie Levures Virus
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Système Ouvert: traitement par pulvérisation Désinfectant pour surfaces dures dans les étables (sauf couvoirs). Pulvérisation du concentré dilué au moyen d'un pulvérisateur manuel à dos (pression de 4 à 7 bars)
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	100 mL/m2 - Concentration d'iode dans la solution applicable: 750 ppm (0.075 %w/w). Fréquence d'application par an: Vaches laitières: 1 Troupeau de bœufs: 1 Veaux: 4 Truies, dans des étables individuelles: 5 Truies en groupes: 5 Élevage des porcs: 3 Poules pondeuses en batterie sans traitement: 1 Poules pondeuses en batterie avec aération (séchage sur tapis): 1

	Poules pondeuses en batterie avec séchage forcé (fosse profonde, grande hauteur): 1 Poules pondeuses en cages de batterie compactes: 1 Poules pondeuses élevées en plein air avec sol à litière (en partie sol à litière, en partie à grille): 1 Poulets élevées en plein air avec sol à litière: 7 Poules pondeuses élevées en plein air avec plaque de caillebotis (système aviaire): 1 Poules reproductrices élevées en plein air avec plaque de caillebotis: 1 Poules reproductrices élevées en cage avec plaque de caillebotis: 3 Dindes élevées en plein air avec sol à litière: 2 Canards élevés en plein air avec sol à litière: 13 Oies élevées en plein air avec sol à litière: 6
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille en PE-HD: 1 litre, le bouchon est en PP Jerrycan en PE-HD: de 5 à 60 litres Tonneau en PE-HD: 200 litres IBC en PE-HD: de 600 à 1000 litres

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Iodosan 30: mélanger 29 ml de produit à 971 ml d'eau pour obtenir 1 l de solution applicable.

Iodosan 18: mélanger 40 ml de produit à 960 ml d'eau pour obtenir 1 l de solution applicable.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

- - -

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

- - -

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

- - -

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

- - -

5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL** ([6])**DES MÉTA-RCP 6**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter leurs instructions.

Pour préparer la solution désinfectante, mélanger le produit liquide avec de l'eau. Toujours verser l'eau en premier puis ajouter le produit prudemment en mélangeant.

Utiliser 100 mL maxi. de solution applicable par m^2 d'espace traité. Ne pas préparer plus de liquide qu'impérativement nécessaire.

Le produit ne doit être appliqué que sur les cages/les étables vides (sans animaux) après les avoir soigneusement nettoyées à l'aide d'un nettoyeur adapté.

([6]) Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées dans les limites des méta-RCP 6.

Il est impératif d'effectuer un nettoyage préalable. Rincer ou essuyer les surfaces qui seront traitées ensuite. Les laisser sécher pendant 24 h à 36 h environ avant la désinfection pour obtenir des surfaces de terre-humides. Bien humecter les installations et les équipements d'une fine couche de la solution préparée en la pulvérisant au moyen d'un équipement adapté (de 4 à 7 bars). Pendant cette opération et pour toute la durée de contact avec le produit (30 minutes minimum), toutes les ouvertures doivent être fermées et l'aération doit être éteinte.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Tenir hors de portée des enfants.

La forme de la bouteille du produit est censée minimiser les risques d'éclaboussures pour prévenir l'exposition des yeux et de la peau lors de la dilution du produit.

Pendant les phases de mélange et de chargement: le port d'un masque de protection et de gants de protection (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit) est obligatoire.

Pendant la phase d'application par pulvérisation de la solution diluée à utiliser: porter des gants et une combinaison protectrice (de type X, EN XXXXX minimum) imperméable au produit biocide (matériau des gants et de la combinaison à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit) Utiliser de nouveaux gants pour chaque nouveau service.

Les professionnels ne doivent pas effectuer de désinfection de la cage ou de l'étable plus de 3 fois par mois. Ces professionnels ne doivent pas utiliser de produits à base d'iode à d'autres fins.

N'utiliser qu'un seul type de produit contenant de l'iode par jour.

Les étables ne doivent pas être désinfectées plus d'une fois par an ou une fois pendant la durée de la vie du veau ou du cochon. Les mangeoires et les auges doivent être couvertes pendant l'application.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Après inhalation: respirer de l'air frais; consulter un médecin en cas de troubles de la santé.

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement les vêtements contaminés et bien laver la peau.

En cas de contact avec les yeux: Rincer immédiatement l'œil ouvert, retirer les lentilles de contact, poursuivre le rinçage pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Puis consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Se rincer la bouche et boire un peu d'eau. Ne pas se faire vomir; contacter immédiatement une assistance médicale.

En cas de perte de conscience, allonger le patient en position stable sur le côté gauche pour lui permettre d'être transporté. Ne jamais rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente

En cas de recours à une assistance médicale, conserver l'emballage ou l'étiquette à portée de main et appeler le centre antipoison le plus proche [ajouter ici le numéro local].

Mesures d'urgence écologiques:

Informez les autorités compétentes si le produit a causé une pollution dans l'environnement (canalisations, cours d'eau, sol ou air). Pour éviter le dysfonctionnement d'une usine de traitement des eaux usées individuelle, les résidus possibles contenant du produit doivent être évacués dans les dépôts de compost (pour être répartis sur les terres agricoles ou pour fermentation dans des installations de biogaz) ou dans les canalisations municipales si la législation le permet.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Empêcher les fuites si c'est possible en toute sécurité. Récupérer le liquide qui s'est écoulé avec un matériau absorbant (sable, terre, diatomite, liants acides, liants universels, sciure) et le placer dans un conteneur d'élimination conformément aux réglementations locales/nationales.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Après le traitement, éliminer le produit inutilisé et l'emballage conformément aux réglementations locales. Le produit usagé peut être évacué dans les canalisations municipales ou les dépôts de compost en fonction des exigences locales. Éviter de les déverser dans une usine de traitement des eaux usées individuelle.

Catalogue européen des Déchets: 200130-détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil dans un récipient opaque. À protéger du gel. Garder le récipient bien fermé.

Durée de conservation: 24 mois dans du PE-HD

6. **AUTRES INFORMATIONS**

7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 6**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	IODOSAN 30 IODOSAN JODAT DESINTEC FL-JODES ROTIE-SOL J Disinfect Jod FINK - Jodophos 15 Jod-Reiniger sauer Tankrein extra				
Numéro de l'autorisation	EU-0020540-0009 1-6				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	2,4
Phosphoric Acid	Trihydroxi-dooxidopho-sphorus phosphoric acid	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	10,0
Poly(oxy-1,2-ethanediyl). alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-,branched	Poly (oxy-1,2-etha-nediyl).alpha.-tridecyl-. omega.-hydroxy-, branched	Substance non active	69011-36-5	500-241-6	25,6

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	IODOSAN 18				
Numéro de l'autorisation	EU-0020540-0010 1-6				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	1,75

Phosphoric Acid	Trihydroxi-dooxidopho-sphorus phosphoric acid	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	3,0
Isotridecanol, ethoxylated 90 %, C 9-11 Alcohol Ethoxylate	Isotridecanol, ethoxylated 90 %, C 9-11 Alcohol Ethoxylate	Substance non active	68439-46-3	614-482-0	31,8

MÉTA-RCP 7

1. **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES MÉTA-RCP 7**

1.1. **Identificateur de méta-RCP 7**

Identificateur	MetaRCP 7

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-7

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire

2. **COMPOSITION DES MÉTA-RCP 7**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 7**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	3,0	3,0
Phosphoric Acid	Trihydroxi-dooxidopho-sphorus phosphoric acid	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	10,0	10,0
Poly (oxy-1,2-ethanediyl). alpha.-tridecyl-. omega.-hydroxy-, branched	Poly (oxy-1,2-etha-nediyl).alpha.-tridecyl-. omega.-hydroxy-, branched	Substance non active	69011-36-5	500-241-6	31,8	31,8

Isotridecanol, ethoxylated 90 %, C 9-11 Alcohol Ethoxylate	Isotridecanol, ethoxylated 90 %, C 9-11 Alcohol Ethoxylate	Substance non active	68439-46-3	614-482-0	0,0	0,0

2.2. **Type(s) de formulation des méta -RCP 7**

Formulation(s)	AL: Autre liquide

3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 7**

Mention de danger	Peut être corrosif pour les métaux. Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Provoque des lésions oculaires graves. Risque présumé d'effets graves pour les organes (Glande thyroïde) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les aérosols. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.Rincer la peau à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Garder sous clef. Tenir hors de portée des enfants.

4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP 7**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 7. Utiliser # 1 – Hygiène vétérinaire - élevage - désinfectant pour surfaces dures – professionnel - intérieur - pulvérisation

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Bactérie Levures Virus
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Système Ouvert: traitement par pulvérisation Désinfectant pour surfaces dures dans les étables (sauf couvoirs). Pulvérisation du concentré dilué au moyen d'un pulvérisateur manuel à dos (pression de 4 à 7 bars)

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	100 mL/m2 - Concentration d'iode dans la solution applicable: 750 ppm (0.075 %w/w). Fréquence d'application par an: Vaches laitières: 1 Troupeau de bœufs: 1 Veaux: 4 Truies, dans des étables individuelles: 5 Truies en groupes: 5 Élevage des porcs: 3 Poules pondeuses en batterie sans traitement: 1 Poules pondeuses en batterie avec aération (séchage sur tapis): 1 Poules pondeuses en batterie avec séchage forcé (fosse profonde, grande hauteur): 1 Poules pondeuses en cages de batterie compactes: 1 Poules pondeuses élevées en plein air avec sol à litière (en partie sol à litière, en partie à grille): 1 Poulets élevées en plein air avec sol à litière: 7 Poules pondeuses élevées en plein air avec plaque de caillebotis (système aviaire): 1 Poules reproductrices élevées en plein air avec plaque de caillebotis: 1 Poules reproductrices élevées en cage avec plaque de caillebotis: 3 Dindes élevées en plein air avec sol à litière: 2 Canards élevés en plein air avec sol à litière: 13 Oies élevées en plein air avec sol à litière: 6
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille en PE-HD: 1 litre, le bouchon est en PP Jerrycan en PE-HD: de 5 à 60 litres Tonneau en PE-HD: 200 litres IBC en PE-HD: de 600 à 1000 litres

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Iodosan 30 plus: mélanger 23 ml de produit à 977 ml d'eau pour obtenir 1 l de solution applicable.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

- - -

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

- - -

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

- - -

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

- - -

5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL [7]DES MÉTA-RCP 7

5.1. Consignes d'utilisation

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter leurs instructions.

Pour préparer la solution désinfectante, mélanger le produit liquide avec de l'eau. Toujours verser l'eau en premier puis ajouter le produit prudemment en mélangeant.

Utiliser 100 mL maxi. de solution applicable par m^2 d'espace traité. Ne pas préparer plus de liquide qu'impérativement nécessaire.

Le produit ne doit être appliqué que sur les cages/les étables vides (sans animaux) après les avoir soigneusement nettoyées à l'aide d'un nettoyeur adapté.

Il est impératif d'effectuer un nettoyage préalable. Rincer ou essuyer les surfaces qui seront traitées ensuite. Les laisser sécher pendant 24 h à 36 h environ avant la désinfection pour obtenir des surfaces de terre-humides. Bien humecter les installations et les équipements d'une fine couche de la solution préparée en la pulvérisant au moyen d'un équipement adapté (de 4 à 7 bars). Pendant cette opération et pour toute la durée de contact avec le produit (30 minutes minimum), toutes les ouvertures doivent être fermées et l'aération doit être éteinte.

5.2. Mesures de gestion des risques

Tenir hors de portée des enfants.

La forme de la bouteille du produit est censée minimiser les risques d'éclaboussures pour prévenir l'exposition des yeux et de la peau lors de la dilution du produit.

Pendant les phases de mélange et de chargement: le port d'un masque de protection et de gants de protection (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit) est obligatoire.

Pendant la phase d'application par pulvérisation de la solution diluée à utiliser: porter des gants et une combinaison protectrice (de type X, EN XXXXX minimum) imperméable au produit biocide (matériau des gants et de la combinaison à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit) Utiliser de nouveaux gants pour chaque nouveau service.

Les professionnels ne doivent pas effectuer de désinfection de la cage ou de l'étable plus de 3 fois par mois. Ces professionnels ne doivent pas utiliser de produits à base d'iode à d'autres fins.

N'utiliser qu'un seul type de produit contenant de l'iode par jour.

Les étables ne doivent pas être désinfectées plus d'une fois par an ou une fois pendant la durée de la vie du veau ou du cochon. Les mangeoires et les auges doivent être couvertes pendant l'application.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Après inhalation: respirer de l'air frais; consulter un médecin en cas de troubles de la santé.

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement les vêtements contaminés et bien laver la peau.

En cas de contact avec les yeux: Rincer immédiatement l'œil ouvert, retirer les lentilles de contact, poursuivre le rinçage pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Puis consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Se rincer la bouche et boire un peu d'eau. Ne pas se faire vomir; contacter immédiatement une assistance médicale.

En cas de perte de conscience, allonger le patient en position stable sur le côté gauche pour lui permettre d'être transporté. Ne jamais rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente

En cas de recours à une assistance médicale, conserver l'emballage ou l'étiquette à portée de main et appeler le centre antipoison le plus proche [ajouter ici le numéro local].

Mesures d'urgence écologiques: Informez les autorités compétentes si le produit a causé une pollution dans l'environnement (canalisations, cours d'eau, sol ou air). Pour éviter le dysfonctionnement d'une usine de traitement des eaux usées individuelle, les résidus possibles contenant du produit doivent être évacués dans les dépôts de compost (pour être répartis sur les terres agricoles ou pour fermentation dans des installations de biogaz) ou dans les canalisations municipales si la législation le permet.

[7] Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées dans les limites des méta-RCP 7.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Empêcher les fuites si c'est possible en toute sécurité. Récupérer le liquide qui s'est écoulé avec un matériau absorbant (sable, terre, diatomite, liants acides, liants universels, sciure) et le placer dans un conteneur d'élimination conformément aux réglementations locales/nationales.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Après le traitement, éliminer le produit inutilisé et l'emballage conformément aux réglementations locales. Le produit usagé peut être évacué dans les canalisations municipales ou les dépôts de compost en fonction des exigences locales. Éviter de les déverser dans une usine de traitement des eaux usées individuelle.

Catalogue européen des Déchets: 200130-détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil dans un récipient opaque. À protéger du gel. Garder le récipient bien fermé.

Durée de conservation: 24 mois dans du PE-HD

6. **AUTRES INFORMATIONS**

7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 7**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	IODOSAN 30 Plus YODO CONTROL YODIVEN				
Numéro de l'autorisation	EU-0020540-0011 1-7				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	3,0
Phosphoric Acid	Trihydroxi-dooxidopho-sphorus phosphoric acid	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	10,0
Poly(oxy-1,2-ethanediyl). alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-,branched	Poly (oxy-1,2-etha-nediyl).alpha.-tridecyl-. omega.-hydroxy-, branched	Substance non active	69011-36-5	500-241-6	31,8

MÉTA-RCP 8

1. **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES MÉTA-RCP 8**

1.1. **Identificateur de méta-RCP 8**

Identificateur	MetaRCP 8

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-8

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire

2. **COMPOSITION DES MÉTA-RCP 8**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 8**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	1,5	1,5
Phosphoric Acid	Trihydroxi-dooxidopho-sphorus phosphoric acid	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	3,0	3,0
Poly (oxy-1,2-ethanediyl). alpha.-tridecyl-. omega.-hydroxy-, branched	Poly (oxy-1,2-etha-nediyl).alpha.-tridecyl-. omega.-hydroxy-, branched	Substance non active	69011-36-5	500-241-6	18,0	18,0
Isotridecanol, ethoxylated 90 %, C 9-11 Alcohol Ethoxylate	Isotridecanol, ethoxylated 90 %, C 9-11 Alcohol Ethoxylate	Substance non active	68439-46-3	614-482-0	0,0	0,0

2.2. **Type(s) de formulation des méta -RCP 8**

Formulation(s)	AL: Autre liquide

3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 8**

Mention de danger	Peut être corrosif pour les métaux. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Provoque des lésions oculaires graves. Risque présumé d'effets graves pour les organes (Glande thyroïde) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence	Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les aérosols. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Garder sous clef. Tenir hors de portée des enfants.

4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP 8

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 8. Utiliser # 1 – Hygiène vétérinaire - élevage - désinfectant pour surfaces dures – professionnel - intérieur - pulvérisation

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Bactérie Bactérie pas spécifié Levures Levures pas spécifié Virus Virus pas spécifié
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Système Ouvert: traitement par pulvérisation Désinfectant pour surfaces dures dans les étables (sauf couvoirs). Pulvérisation du concentré dilué au moyen d'un pulvérisateur manuel à dos (pression de 4 à 7 bars)
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	100 mL/m2 - Concentration d'iode dans la solution applicable: 750 ppm (0.075 %w/w). Fréquence d'application par an: Vaches laitières: 1 Troupeau de bœufs: 1 Veaux: 4 Truies, dans des étables individuelles: 5 Truies en groupes: 5 Élevage des porcs: 3 Poules pondeuses en batterie sans traitement: 1 Poules pondeuses en batterie avec aération (séchage sur tapis): 1 Poules pondeuses en batterie avec séchage forcé (fosse profonde, grande hateur): 1 Poules pondeuses en cages de batterie compactes: 1 Poules pondeuses élevées en plein air avec sol à litière (en partie sol à litière, en partie à grille): 1

	Poulets élevées en plein air avec sol à litière: 7 Poules pondeuses élevées en plein air avec plaque de caillebotis (système aviaire): 1 Poules reproductrices élevées en plein air avec plaque de caillebotis: 1 Poules reproductrices élevées en cage avec plaque de caillebotis: 3 Dindes élevées en plein air avec sol à litière: 2 Canards élevés en plein air avec sol à litière: 13 Oies élevées en plein air avec sol à litière: 6
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille en PE-HD: 1 litre, le bouchon est en PP Jerrycan en PE-HD: de 5 à 60 litres Tonneau en PE-HD: 200 litres IBC en PE-HD: de 600 à 1000 litres

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Iodosan 15: mélanger 46 ml de produit à 954 ml d'eau pour obtenir 1 l de solution applicable.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

- - -

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

- - -

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

- - -

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

- - -

5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL ([8])DES MÉTA-RCP 8

5.1. Consignes d'utilisation

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter leurs instructions.

Pour préparer la solution désinfectante, mélanger le produit liquide avec de l'eau. Toujours verser l'eau en premier puis ajouter le produit prudemment en mélangeant.

Utiliser 100 mL maxi. de solution applicable par m^2 d'espace traité. Ne pas préparer plus de liquide qu'impérativement nécessaire.

Le produit ne doit être appliqué que sur les cages/les étables vides (sans animaux) après les avoir soigneusement nettoyées à l'aide d'un nettoyeur adapté.

Il est impératif d'effectuer un nettoyage préalable. Rincer ou essuyer les surfaces qui seront traitées ensuite. Les laisser sécher pendant 24 h à 36 h environ avant la désinfection pour obtenir des surfaces de terre-humides. Bien humecter les installations et les équipements d'une fine couche de la solution préparée en la pulvérisant au moyen d'un équipement adapté (de 4 à 7 bars). Pendant cette opération et pour toute la durée de contact avec le produit (30 minutes minimum), toutes les ouvertures doivent être fermées et l'aération doit être éteinte.

([8]) Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées dans les limites des méta-RCP 8.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Tenir hors de portée des enfants.

La forme de la bouteille du produit est censée minimiser les risques d'éclaboussures pour prévenir l'exposition des yeux et de la peau lors de la dilution du produit.

Pendant les phases de mélange et de chargement: le port d'un masque de protection et de gants de protection (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit) est obligatoire.

Pendant la phase d'application par pulvérisation de la solution diluée à utiliser: porter des gants et une combinaison protectrice (de type X, EN XXXXX minimum) imperméable au produit biocide (matériau des gants et de la combinaison à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit) Utiliser de nouveaux gants pour chaque nouveau service.

Les professionnels ne doivent pas effectuer de désinfection de la cage ou de l'étable plus de 3 fois par mois. Ces professionnels ne doivent pas utiliser de produits à base d'iode à d'autres fins.

N'utiliser qu'un seul type de produit contenant de l'iode par jour.

Les étables ne doivent pas être désinfectées plus d'une fois par an ou une fois pendant la durée de la vie du veau ou du cochon. Les mangeoires et les auges doivent être couvertes pendant l'application.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Après inhalation: respirer de l'air frais; consulter un médecin en cas de troubles de la santé.

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement les vêtements contaminés et bien laver la peau.

En cas de contact avec les yeux: Rincer immédiatement l'œil ouvert, retirer les lentilles de contact, poursuivre le rinçage pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Puis consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Se rincer la bouche et boire un peu d'eau. Ne pas se faire vomir; contacter immédiatement une assistance médicale.

En cas de perte de conscience, allonger le patient en position stable sur le côté gauche pour lui permettre d'être transporté. Ne jamais rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente

En cas de recours à une assistance médicale, conserver l'emballage ou l'étiquette à portée de main et appeler le centre antipoison le plus proche [ajouter ici le numéro local].

Mesures d'urgence écologiques: Informez les autorités compétentes si le produit a causé une pollution dans l'environnement (canalisations, cours d'eau, sol ou air). Pour éviter le dysfonctionnement d'une usine de traitement des eaux usées individuelle, les résidus possibles contenant du produit doivent être évacués dans les dépôts de compost (pour être répartis sur les terres agricoles ou pour fermentation dans des installations de biogaz) ou dans les canalisations municipales si la législation le permet.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Empêcher les fuites si c'est possible en toute sécurité. Récupérer le liquide qui s'est écoulé avec un matériau absorbant (sable, terre, diatomite, liants acides, liants universels, sciure) et le placer dans un conteneur d'élimination conformément aux réglementations locales/nationales.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Après le traitement, éliminer le produit inutilisé et l'emballage conformément aux réglementations locales. Le produit usagé peut être évacué dans les canalisations municipales ou les dépôts de compost en fonction des exigences locales. Éviter de les déverser dans une usine de traitement des eaux usées individuelle.

Catalogue européen des Déchets: 200130-détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil dans un récipient opaque. À protéger du gel. Garder le récipient bien fermé.

Durée de conservation: 24 mois dans du PE-HD

6. **AUTRES INFORMATIONS**

7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 8**

7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	IODOSAN 15				
Numéro de l'autorisation	EU-0020540-0012 1-8				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	1,5
Phosphoric Acid	Trihydroxi-dooxidopho-sphorus phosphoric acid	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	3,0
Poly(oxy-1,2-ethanediyl). alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-,branched	Poly (oxy-1,2-etha-nediyl).alpha.-tridecyl-. omega.-hydroxy-, branched	Substance non active	69011-36-5	500-241-6	18,0